



DECRET VOIRIE COMMUNALE

PUBLICATION

Le Collège communal porte à la connaissance du public que, en séance du 03.05.2024, le Gouvernement wallon a décidé sur recours la création d'une voirie d'accès à la maison de repos, la crèche et la résidence-service à La Gleize conformément aux plans dressés par le géomètre LECOQ en date du 22.03.2023. (Références communales: V/2023/0003)

Un recours au Conseil d'État est ouvert au destinataire de l'acte dans les 60 jours de la notification de la décision par le Gouvernement.

Le texte intégral de cette décision peut être consulté à l'administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève 41 à 4987 Stoumont, aux jours et heures d'ouvertures de l'administration (sur rdv au 080/29.26.56 ou par mail ann-sophie.moes@stoumont.be) :

- le lundi, mercredi et vendredi : de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h
- le mardi et le jeudi : de 8h15 à 12h30
- ou à autre moment sur rdv à prendre au moins 24h à l'avance

Stoumont, le 22.05.2024

Par le Collège,

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

S. Poncin

D. Gilkinet